

EUROPLASMA / T : 05.56.49.70.00 (siège à Morcenx/40), spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce que sa filiale INERTAM a signé un accord-cadre d'une durée de 7 ans avec REMOVE, société française spécialisée dans le secteur de la dépollution de bâtiments, de monuments historiques et de la gestion des déchets. REMOVE, soucieuse de l'environnement s'engage à proposer systématiquement, en option, l'inertage par vitrification des déchets d'amiante à ses clients. REMOVE conforte son engagement responsable et sa volonté de préserver l'environnement et la santé publique. Par cette collaboration ambitieuse, pouvant aller jusqu'à 1.000 tonnes de déchets par an, INERTAM et REMOVE confirment une détermination forte et réciproque d'œuvrer efficacement et raisonnablement à la dépollution des bâtiments en appliquant le principe de précaution. Au-delà de ce volume, REMOVE et INERTAM ont déjà convenu de réviser les conditions de leur partenariat. <https://www.europlasma.com/>